

La gestion des forêts du Québec: la communauté scientifique s'inquiète

La gestion des forêts du Québec suscite à nouveau des inquiétudes dans la population. L'apparent parti pris du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en faveur de la vocation industrielle des forêts laisse à penser que les autres dimensions de l'aménagement forestier sont négligées. Pour rétablir la confiance du public, l'établissement d'une contrepartie indépendante du ministère est nécessaire.

La diffusion de l'émission Enquête le 4 mars dernier sur la gestion de la forêt publique au Québec a remis à l'avant-scène de vieux démons qu'on pensait en bonne partie disparus depuis la Commission Coulombe (2004) et la promulgation de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (2010). Gouvernance forestière déficiente, perte de confiance des membres de l'Ordre des ingénieurs forestiers envers le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP), absence d'écoute du MFFP auprès des utilisateurs de la forêt autres que l'industrie à ses propres tables de gestion « intégrée », obstruction à la création d'aires protégées dans la forêt publique commerciale malgré des consensus avec les communautés autochtones et allochtones qui ont résulté en des propositions soutenues par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), sont autant de situations qui donnent l'impression au public que rien n'a évolué depuis 20 ans.

Il en découle une perte de confiance dans la capacité d'intendance du MFFP chez diverses parties prenantes de la société civile, mais également chez des lanceurs d'alerte anonymes au sein même du ministère. Pourtant le régime forestier de la loi de 2010 paraissait prometteur car il reposait sur l'idée de baser l'aménagement de la forêt sur la connaissance scientifique du fonctionnement des écosystèmes et il avait développé des mécanismes de participation de l'ensemble des utilisateurs de la forêt. Force est de constater que ce régime forestier n'est pas à la hauteur des espoirs qu'il a suscités.

Avec sa nouvelle Stratégie nationale de production de bois lancée en catimini à la veille de Noël en 2020, le MFFP n'a pas aidé sa cause en annonçant un accroissement du niveau de récolte de la forêt publique basé sur l'hypothèse d'une augmentation future de la production de bois qui résulterait d'interventions sylvicoles intensives.

Pour la communauté scientifique, la Stratégie nationale de production de bois est inquiétante car elle exprime un retour à une vision de la forêt principalement centrée sur la récolte du bois alors que l'aménagement durable de la forêt impose plutôt de planifier autant la forêt que l'on laisse sur pied que celle que l'on récolte. Cette vision est à contre-courant de l'évolution de l'économie forestière des dernières décennies, où l'industrie et les gouvernements sont incités à mettre en œuvre des approches d'aménagement durable de la forêt qui intègrent le maintien des ressources, des processus écologiques et de la biodiversité.

Nos inquiétudes viennent donc s'ajouter aux critiques de ces derniers mois. Elles convergent vers le constat d'une déficience marquée de la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts. Plusieurs solutions ont été avancées, allant d'une

commission parlementaire à une commission d'enquête sur le MFFP, au rapatriement des secteurs « faune et parcs » par le ministère de l'Environnement pour faire contrepoids au secteur « forêts », à la création d'un poste de vérificateur ou d'inspecteur indépendant des forêts. Chose certaine, il apparaît encore difficile pour le MFFP, et cela près de 20 ans après les mises en garde de la Commission Coulombe, de concilier sa vocation de développement économique avec celle de bonne intendance des forêts publiques. Il est important de s'assurer de rétablir la confiance des Québécois.

Un observatoire national de la forêt indépendant

Toutes les propositions qui circulent font ressortir l'absence d'espace collectif qui puisse faire contrepartie au MFFP et offrir un accès à l'information sur l'état des forêts et de leur gestion basée sur des données probantes. À cette fin, nous proposons la création d'un observatoire national de la forêt indépendant du gouvernement et doté d'une vision large des ressources et des fonctions du territoire forestier. Sans être la solution à tous les problèmes, cet observatoire pourrait être l'un des moyens de nous sortir collectivement de l'impasse (1) en documentant, mobilisant et diffusant les connaissances scientifiques sur nos forêts et leur gestion; (2) en produisant des analyses publiques sur l'efficacité des pratiques et stratégies de gestion; et (3) en offrant un espace inclusif de débat et de dialogue pour les personnes et les parties intéressées à la forêt.

Au Québec, nous disposons d'une expertise en sciences forestières qui peut contribuer à cet observatoire. Cette expertise est réunie au sein du Centre d'étude de la forêt (CEF), qui regroupe plus d'une centaine de chercheurs de 11 universités québécoises, de même qu'une imposante relève scientifique (plus de 450 étudiants et plus de 50 chercheurs postdoctoraux). Le CEF réunit des spécialistes de divers champs disciplinaires, ce qui favorise une vision d'ensemble permettant la conception d'alternatives innovatrices en matière d'aménagement durable des forêts. Le CEF pourrait par conséquent jouer un rôle stratégique important dans la création d'un observatoire national de la forêt.

Les chercheuses et chercheurs signataires sont membres du Centre d'étude de la forêt (CEF), un regroupement stratégique du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) de même que de la communauté scientifique québécoise.

Pierre Drapeau, professeur en écologie forestière (UQAM) et directeur du CEF